

VD_FINDINFO Faillite / 2010 / 21 vom 27. Oktober 2010

VD Tribunal cantonal, 2010-10-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Faillite___2010___21

FR: VD_FINDINFO Faillite / 2010 / 21 du 27 octobre 2010

IT: VD_FINDINFO Faillite / 2010 / 21 del 27 ottobre 2010

Regeste

EXERCICE DU DROIT CONTRAIRE À SA FINALITÉ | 443 CPC

Erwägungen

E. 27

avril 2006/182), que l'exigence d'un intérêt juridique est remplie lorsque la partie recourante soulève une critique susceptible de conduire, le cas échéant, à une décision plus favorable pour elle, qu'il convient donc d'examiner si cette condition est remplie dans le cas d'espèce, qu'une requête de faillite a été déposée le 13 juillet 2010 par D._____ à l'encontre du recourant, que cette requête a été formellement retirée à l'audience du 19 août 2010, que la décision attaquée prend acte de ce retrait et met les frais à la charge du requérant D._____, que le recourant qui a obtenu gain de cause ne dispose ainsi d'aucun intérêt à recourir, qu'au demeurant, le recourant qui paraît se référer dans ces écritures à différentes procédures judiciaires civiles et pénales, ne prend aucune conclusion claire, en nullité ou en réforme, en relation avec la décision attaquée, qu'il y a dès lors lieu de prononcer l'irrecevabilité du recours; attendu que le présent arrêt est rendu sans frais.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.